



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 avril 2019  
Français  
Original : anglais

## Soixante-troisième session

Point 161 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

## Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Ressources pour 2017/18 <sup>a</sup>	1 091 174 000
Dépenses de 2017/18	1 086 418 800
Solde inutilisé du montant approuvé au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses pour 2017/18	4 755 200
Ressources pour 2018/19 <sup>b</sup>	1 107 318 900
Montant estimatif des dépenses de 2018/19 <sup>c</sup>	1 107 318 900
Projet de budget du Secrétaire général pour 2019/20	1 149 778 800
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2019/20	(3 720 900)
Recommandation du Comité consultatif pour 2019/20	1 146 057 900

<sup>a</sup> Crédit ouvert (1 048 000 000 dollars) et engagements autorisés (43 174 000 dollars).  
<sup>b</sup> Crédit ouvert (1 074 718 900 dollars) et engagements autorisés (32 600 000 dollars).  
<sup>c</sup> Montant estimatif au 28 février 2019.



## Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 25 avril 2019. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la Mission est donnée à la fin du présent rapport. On trouvera dans le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/73/755) les observations et recommandations qu'il a faites, y compris celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018. Les principales observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes ayant trait à la MINUSMA sont examinées au paragraphe 5 ci-après.

## II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018

2. Par sa résolution 71/305, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 048 000 000 dollars (montant net : 1 034 674 100 dollars) pour financer le fonctionnement de la MINUSMA pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018. Conformément à la résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a augmenté l'effectif de la Mission de 2 049 militaires et 480 membres de la police, le Secrétaire général a demandé au Comité consultatif de l'autoriser à contracter des engagements à concurrence de 43 174 000 dollars (montant brut) afin de couvrir les dépenses supplémentaires. Dans sa lettre datée du 27 février 2018, le Comité a autorisé le Secrétaire général à engager de telles dépenses. Le montant total brut des crédits approuvés pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 s'est donc établi à 1 091 174 000 dollars (montant net : 1 077 848 100 dollars) (voir A/73/634, par. 4 et 5).

3. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 1 086 418 800 dollars (montant net : 1 071 893 000 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution de 99,6 % par rapport au montant des ressources approuvées (dont une autorisation d'engagement de dépenses de 43 174 000 dollars). Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 4 755 200 dollars, représente 0,4 % du montant approuvé, et résulte de l'effet conjugué d'une sous-utilisation des crédits au titre des dépenses opérationnelles (17 781 200 dollars, soit 3,9 %) ainsi que des militaires et du personnel de police (2 134 700 dollars, soit 0,4 %), contrebalancée par un dépassement de crédit au titre du personnel civil (15 160 700 dollars, soit 9,9 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/634).

4. Il ressort du rapport sur l'exécution du budget de la Mission que, durant l'exercice 2017/18, un montant total de 15 234 000 dollars a été transféré de la catégorie III (Dépenses opérationnelles), aux catégories I (Militaires et personnel de police) et II (Personnel civil). D'après le rapport, le transfert à la catégorie II devait permettre de faire face à des dépenses plus élevées que prévu, qui s'expliquaient par : a) le reclassement du lieu d'affectation de Bamako de la catégorie C à la catégorie D à compter de janvier 2018 ; b) l'application du nouvel ensemble de prestations approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/244 ; et c) l'application du

barème révisé des traitements du personnel recruté sur le plan national. Dans son rapport, le Secrétaire général précise en outre qu'il a été possible de réaffecter des fonds de la catégorie III pour les raisons suivantes : d) les dépenses au titre des opérations aériennes ont été inférieures aux prévisions du fait de la reconfiguration de la flotte de la Mission ; e) le nombre d'heures de vol des avions et des hélicoptères a été plus faible que prévu, de même que la consommation de carburant correspondante ; et f) les gains d'efficacité découlant du programme des services de détection de mines et de déminage ont permis de dégager des fonds (voir A/73/634, par. 51). On trouvera à la section IV du présent rapport, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au sujet des différents objets de dépense (A/73/760).

5. Aux fins de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINUSMA, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 (A/73/5 (Vol. II), chap. II]. Dans son rapport, le Comité a formulé les observations suivantes concernant la MINUSMA : a) les pertes en vies humaines étaient généralement dues au manque de véhicules blindés de transport de troupes et d'hôpitaux militaires de campagne ; b) la composition du comité local de contrôle du matériel n'était pas conforme aux instructions relatives à la délégation de pouvoirs ; et c) le nombre de fonctionnaires des ressources humaines de la Mission était relativement élevé par rapport au nombre de membres du personnel civil (ibid., par. 158, 331 et 422).

### III. Informations sur l'exercice en cours

6. En ce qui concerne le montant estimatif des dépenses effectives et prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2019, le montant des dépenses s'élevait à 785 011 700 dollars. On prévoit que le crédit initialement alloué sera entièrement utilisé à la fin de l'exercice en cours. En outre, le Secrétaire général a demandé au Comité de l'autoriser à contracter des engagements supplémentaires d'un montant ne dépassant pas 32,6 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 30 juin 2019. Le Comité a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un tel montant (voir par. 10 ci-dessous).

7. Le Comité consultatif a reçu les informations suivantes concernant le déploiement du personnel en tenue et du personnel civil de la MINUSMA au 28 février 2019 :

	<i>Effectif autorisé/approuvé en 2018/19<sup>a</sup></i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (%)</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	40	39	2.5
Contingents	13 249	12 987	2.0
Police des Nations Unies	350	316	9.7
Unités de police constituées	1 570	1 433	8.7
<b>Personnel civil</b>			
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	810	734	9,4
Administrateurs recrutés sur le plan national	147	123	16,3

	Effectif autorisé/approuvé en 2018/19 <sup>a</sup>	Effectif déployé	Taux de vacance (%)
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	751	633	15,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	2	2	0
Volontaires des Nations Unies	189	156	17,5
Personnel fourni par des gouvernements	19	9	52,6

<sup>a</sup> Effectif maximum autorisé pour l'exercice.

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 13 mars 2019, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer le fonctionnement de la Mission depuis sa création s'établissait à 5 724 877 400 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 5 477 816 700 dollars, le montant restant dû se chiffrant donc à 247 060 700 dollars. Le solde de trésorerie de la Mission était de 397 831 800 dollars, ce qui suffisait pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, soit 184 182 500 dollars (non compris les remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police).

9. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 31 décembre 2018, les demandes de remboursement relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées et réglées jusqu'au 30 septembre 2018. S'agissant des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, il lui a été précisé qu'au 14 mars 2019, 260 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 7 587 400 dollars depuis la création de la Mission, tandis que 99 demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité prend note avec préoccupation du nombre élevé de victimes et de demandes d'indemnisation à la suite de décès ou pour cause d'invalidité actuellement en souffrance, et rappelle le paragraphe 25 de la résolution 66/264 dans lequel l'Assemblée générale a exhorté le Secrétaire général à prendre toutes les mesures voulues pour faire en sorte que les indemnisations à la suite de décès ou pour cause d'invalidité soient réglées dans les trois mois suivant la présentation de la demande. Le Comité recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour résorber l'arriéré des demandes d'indemnisation.**

#### Engagements autorisés

10. Comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, le Comité consultatif a examiné une demande du Contrôleur le priant d'autoriser le Secrétaire général à contracter des engagements de dépenses d'un montant ne dépassant pas 32,6 millions de dollars pour faire face aux dépenses supplémentaires liées au déploiement de personnel militaire. D'après le Contrôleur, cette demande s'explique par la nécessité de disposer de ressources supplémentaires du fait de l'accélération du déploiement de l'effectif militaire autorisé pour la MINUSMA, qui s'est traduit par un taux de vacance de poste effectif de 2 % au 28 février 2019, le taux moyen prévu étant de 4,5 % pour l'exercice 2018/19, alors que le taux approuvé aux fins de l'établissement du budget était de 11,9 %.

## IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020

### A. Mandat et hypothèses budgétaires

11. Le mandat de la MINUSMA a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2100 (2013). La prorogation la plus récente de ce mandat, jusqu'au 30 juin 2019, a été approuvée par le Conseil dans sa résolution 2423 (2018). La Mission a pour mandat d'aider le Conseil à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la sécurité internationales à long terme au Mali.

12. Au cours de la période considérée, la Mission fournira un appui technique, logistique et dans le domaine de la sécurité en vue de l'organisation des élections municipales partielles, des élections dans les cercles et des élections régionales, ainsi que des élections sénatoriales, qui doivent se tenir en décembre 2019 et juin 2020 (A/73/760, par. 11). En outre, la Mission continuera de fournir un appui aux forces de défense et de sécurité maliennes à partir de son quartier général à Bamako et de ses bureaux locaux situés à Gao, Kidal, Ménaka, Mopti et Tombouctou. Le personnel en tenue de la Mission devrait devenir pleinement opérationnel au cours de l'exercice 2019/20, et la Mission devrait continuer d'accroître sa présence dans le centre et le sud du pays, en particulier à Ménaka (ibid., par. 13, 14 et 24).

13. La Mission prévoit d'importants travaux de construction dans les camps, notamment la construction de logements afin d'héberger les membres des unités de police et du personnel militaire nouvellement déployés ainsi que le personnel civil, notamment dans les camps de Kidal, de Ménaka et de Mopti (A/73/760, par. 28). Dans le contexte du programme d'atténuation des risques et aux fins de renforcer les mesures de sécurité existantes, la Mission prévoit d'installer des systèmes technologiques de surveillance des camps à Tombouctou, à Ménaka et à Mopti. Ces systèmes se composent d'un radar d'observation terrestre d'une portée maximale de 12 kilomètres, de deux boules optroniques (caméras à longue portée) et d'un système alliant efficacement ces deux éléments (ibid., par. 35 ; voir aussi par. 30 et 31 ci-dessous).

### B. Ressources nécessaires

14. Les prévisions de dépenses de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 se montent à 1 149 778 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 75 059 900 dollars (7 %) par rapport au crédit alloué pour 2018/19. Cette augmentation s'explique par l'effet conjugué de l'augmentation des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police (44 708 900 dollars, soit 9,9 %), du personnel civil (16 959 700 dollars, soit 10,1 %) et des dépenses opérationnelles (13 391 300 dollars, soit 2,9 %). Les sections II et III du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/73/738) contiennent des informations détaillées sur les ressources financières demandées ainsi qu'une analyse des variations.

#### 1. Militaires et personnel de police

	<i>Effectif autorisé 2018/19<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	40	40	–
Contingents	13 249	13 249	–
Police des Nations Unies	350	350	–
Unités de police constituées	1 570	1 570	–

<sup>a</sup> Effectif maximum autorisé.

15. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour 2019/20 est de 495 313 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 44 708 900 dollars (9,9 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Cette augmentation, qui tient principalement au déploiement accéléré de la force dans la limite de l'effectif autorisé, s'explique par : a) une augmentation de 42 246 200 dollars au titre des contingents militaires, due à l'application d'un coefficient délais de déploiement plus faible aux fins du calcul des coûts afférents aux contingents (3 % pour l'exercice 2019/20 contre 11,9 % pour l'exercice 2018/19), et à la hausse du taux de remboursement, qui est passé de 1 410 dollars par personne et par mois en 2018/19 à 1 428 dollars en 2019/20; b) une augmentation de 1 620 100 dollars au titre de la police des Nations Unies, due à l'application d'un coefficient délais de déploiement de 8 % aux fins du calcul des coûts afférents aux membres de la police des Nations Unies, contre le coefficient de 16,6 % appliqué pour 2018/19 ; c) une augmentation de 474 000 dollars au titre des unités de police constituées, due à la hausse du taux de remboursement, qui est passé de 1 410 dollars par personne et par mois en 2018/19 à 1 428 dollars en 2019/20 ; et d) une augmentation de 368 600 dollars au titre des observateurs militaires, due à l'application d'un coefficient délais de déploiement de 3 %, contre le taux de 20 % appliqué en 2018-19 (voir A/73/760, par. 119 à 123).

16. Dans son rapport, le Secrétaire général déclare que la Mission a tout mis en œuvre pour héberger un pourcentage élevé des contingents déployés dans des logements conformes aux normes de l'ONU applicables en la matière. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en mars 2019, 94 % du personnel en tenue était hébergé dans des logements aux normes. Il lui a également été précisé que la Mission prévoyait d'héberger deux unités, déployées à Diabaly et à Mopti, dans des logements aux normes d'ici à la fin de l'exercice 2019/20. **Le Comité compte que la Mission fera en sorte d'assurer aux membres des contingents des conditions d'hébergement conformes aux normes de l'ONU et qu'elle lui communiquera des informations à jour sur la question dans son prochain rapport.**

17. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les contingents et le personnel de police soient approuvées.**

## 2. Personnel civil

	<i>Effectif approuvé pour 2018/19</i>	<i>Effectif proposé pour 2019/20</i>	<i>Variation</i>
<b>Postes</b>			
Personnel recruté sur le plan international	810	819	9
Administrateurs recrutés sur le plan national	147	150	3
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	751	754	3
<b>Emplois de temporaire<sup>a</sup></b>			
Personnel recruté sur le plan international	2	2	–
Volontaires des Nations Unies	189	197	8
Personnel fourni par des gouvernements	19	19	–
<b>Total</b>	<b>1 899</b>	<b>1 922</b>	<b>23</b>

<sup>a</sup> Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

18. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour 2019/20 est de 184 254 000 dollars, en augmentation de 16 959 700 dollars (10,1 %) par rapport au crédit alloué pour 2018/19. Le Secrétaire général indique que l'augmentation prévue s'explique principalement par : a) une augmentation de 12 295 600 dollars (8,9 %) au titre du personnel recruté sur le plan international, due à l'application d'un taux de vacance plus faible (10,3 %) que celui appliqué pour l'exercice 2018/19 (17,4 %) aux fins du calcul des dépenses correspondant à cette catégorie de personnel, et la création proposée de neuf postes soumis à recrutement international ; b) une augmentation de 2 279 100 dollars au titre du personnel recruté sur le plan national, due à l'application d'un taux de vacance plus faible (16 %) que ceux appliqués pour l'exercice 2018/19 (17,7 % pour les postes d'administrateur recruté sur le plan national et 19,8 % pour les postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) aux fins du calcul des dépenses correspondant à cette catégorie de personnel, conjuguée à l'application d'un nouveau barème des traitements et à la création proposée de trois postes d'administrateur recruté sur le plan national et de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Des augmentations sont également prévues aux rubriques Volontaires des Nations Unies (1 127 000 dollars), Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 204 600 dollars) et Personnel fourni par des gouvernements (53 400 dollars) (voir A/73/760, par. 125 à 129).

### Taux de vacance et postes vacants

19. On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des taux de vacance relatifs au personnel civil, à savoir : a) les taux de vacance budgétisés et les taux de vacance moyens effectifs pour 2017/18; b) les taux de vacance budgétisés pour 2018/19, les taux de vacance moyens effectifs pour la période de 8 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 28 février 2019 et les taux de vacance effectifs au 28 février 2019 ; c) les taux de vacance appliqués pour calculer le montant des dépenses prévues pour 2019/20. Le Comité consultatif note que les taux de vacance proposés sont : d) inférieurs aux taux moyens effectifs et supérieurs aux taux effectifs au 28 février 2019 pour le personnel recruté sur le plan international, le personnel des services généraux recruté sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies ; e) inférieurs au taux moyens effectifs et aux taux effectifs au 28 février 2019 pour les administrateurs recrutés sur le plan national ; et f) supérieurs au taux moyens effectifs et aux taux effectifs au 28 février 2019 pour le personnel fourni par des gouvernements.

### Taux de vacance

(En pourcentage)

	2017/18		2018/19		2019/20	
	Taux budgétisés	Taux effectifs	Taux budgétisés	Taux moyens effectifs pour la période allant du 1 <sup>er</sup> juillet 2018 au 28 février 2019		Taux moyens effectifs au 28 février 2019
Personnel recruté sur le plan international	15,0	17,5	17,4	10,9	9,4	10,3
Administrateurs recrutés sur le plan national	20,0	17,7	17,7	16,8	16,3	16,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	15,0	20,1	19,8	16,9	15,7	16,0
Volontaires des Nations Unies	20,0	18,5	17,5	22,0	17,5	17,8
<b>Emplois de temporaires</b>						
Personnel recruté sur le plan international	25,0	–	50,0	50,0	–	14,0
Personnel fourni par des gouvernements	30,0	63,2	63,2	54,6	52,6	58,0

20. Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions qu'il y avait, au 25 mars 2019, 244 postes et emplois vacants, dont 74 postes de fonctionnaire international, 139 postes d'agent recruté sur le plan national et 31 emplois de Volontaire des Nations Unies. Il lui a aussi été précisé qu'au 25 avril 2019, 27 postes (2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 poste d'agent du Service mobile, 9 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 13 postes d'agent recruté sur le plan national) étaient vacants depuis plus de deux ans.

**21. Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de pourvoir les postes vacants rapidement (A/71/836, par. 108). Le Comité réaffirme que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget diffèrent des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (A/70/742, par. 45). Il souligne à nouveau qu'il convient de déterminer si les postes vacants depuis deux ans ou plus demeurent nécessaires et soit d'en justifier le maintien soit d'en proposer la suppression dans les projets de budget ultérieurs (A/69/839, par. 67 ; voir également résolution 66/264 de l'Assemblée).**

#### **Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire**

22. En ce qui concerne le personnel civil, 1 922 postes et emplois de temporaire sont proposés pour 2019/20, dont 819 postes et 2 emplois de temporaire devant faire l'objet d'un recrutement international, 904 membres du personnel recruté sur le plan national (dont 150 administrateurs et 754 agents des services généraux), 197 Volontaires des Nations Unies et 19 membres du personnel fourni par des gouvernements. Le tableau d'effectifs proposé prend en compte : a) la création de neuf postes devant faire l'objet d'un recrutement international (3 P-4, 4 P-3 et 2 agents du Service mobile), six emplois d'agent recruté sur le plan national (3 emplois d'administrateur et 3 emplois d'agent des services généraux) ; et huit emplois de Volontaire des Nations Unies ; b) le reclassement du poste de chef de la Section des transports de P-4 à P-5 ; et c) la réaffectation de sept postes (2 postes d'agent du Service mobile, 4 d'agent des services généraux recrutés sur le plan national et un emploi de Volontaire des Nations Unies) du pilier Chaîne d'approvisionnement au Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers qui relève de la Section du contrôle des mouvements.

23. Dans son rapport, le Secrétaire général propose la création d'un poste de spécialiste de la planification stratégique (P-4) au Bureau du Chef de cabinet. Le (la) titulaire du poste participerait à la préparation du nouveau cycle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement pour 2024 et à la mise en service du système complet d'évaluation de la performance, et appuierait les efforts de planification et de coordination intégrées des actions tant au sein de la MINUSMA qu'au niveau de l'équipe de pays des Nations Unies (A/73/760, par. 49). Toujours en ce qui concerne l'intégration et la coordination, le Comité consultatif note que le Bureau du Chef de cabinet compte actuellement 21 postes et emplois de temporaire, et comprend un Groupe de la planification stratégique constitué par un(e) spécialiste hors classe de la planification (P-5) et trois spécialistes de la planification (1 P-3 et 2 Volontaires des Nations Unies). Le Comité note également que la Mission comprend le Bureau de la représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (qui est également Coordonnatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire) dont l'effectif est de 6 postes (ibid., tableau 1 et par. 49). **De l'avis du Comité, les ressources existantes dans les domaines de la planification,**

de la coordination et de l'intégration devraient être suffisantes pour absorber la charge de travail supplémentaire, qui se rapporte principalement au nouveau cadre stratégique et au système complet d'évaluation de la performance. En conséquence, le Comité recommande que la création du poste de spécialiste de la planification stratégique (P-4) proposée ne soit pas approuvée. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devra être ajusté en conséquence. Le Comité a formulé ses observations concernant les coordonnateurs résidents dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/73/755).

24. Dans son rapport, le Secrétaire général propose aussi la création d'un Groupe de l'informatique décisionnelle, qui relèverait de la Section de la performance de la chaîne d'approvisionnement, et qui comprendrait un poste de spécialiste de l'informatique décisionnelle (P-3) ainsi qu'un poste d'assistant à l'informatique décisionnelle (agent des services généraux recruté sur le plan local). Le Secrétaire général indique que le nouveau groupe permettrait une meilleure application du principe de responsabilité à l'échelle de la Mission ainsi qu'une amélioration de la gestion du matériel de l'ONU et contribuerait à satisfaire un nombre croissant d'impératifs de performance en matière d'analyse décisionnelle et de chaîne logistique (A/73/760, par. 94). **Le Comité consultatif considère que la création du nouveau poste de spécialiste de l'informatique décisionnelle (P-3) permettrait de répondre aux besoins supplémentaires en matière de gestion des avoirs, d'intelligence décisionnelle et de chaîne logistique, mais que le poste d'assistant à l'informatique décisionnelle proposé ne se justifie pas à ce stade. Le Comité recommande donc que le poste d'assistant à l'informatique décisionnelle ne soit pas créé. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devra être ajusté en conséquence.**

25. **Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 23 et 24 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.**

### 3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2018/19</i>	<i>Montant proposé pour 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	456 820 500	470 211 800	13 391 300

26. Le montant prévu au titre des dépenses opérationnelles pour 2019/20 est de 470 211 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 13 391 300 dollars (2,9 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Les augmentations prévues par le Secrétaire général concernent les rubriques Communications et informatique (14 142 400 dollars), Installations et infrastructures (7 604 700 dollars), Transports terrestres (3 810 000 dollars), Fournitures, services et matériel divers (1 867 700 dollars) et Voyages (142 000 dollars).

#### Communications et informatique

27. Le montant des dépenses prévues au titre des communications et de l'informatique pour l'exercice 2019/20 est de 93 860 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 14 142 400 dollars (17,7 %) par rapport au crédit alloué pour l'exercice en cours. L'augmentation prévue s'explique par : a) la hausse des dépenses liées à l'augmentation de la bande passante Internet du réseau informatique de la Mission, afin de soutenir le déploiement de nouvelles technologies relatives à la

sécurité des camps ; b) le coût de l'entretien du matériel de communications et d'informatique et les services d'appui liés à la mise en place de systèmes de protection supplémentaires à Ménaka, Tessalit et Tombouctou, ainsi que l'expansion du réseau sécurisé de la Mission ; c) le coût des logiciels, licences et redevances relatives au réseau sécurisé de la Mission ; et d) le coût des pièces de rechange pour le matériel militaire spécialisé d'usage courant (A/73/760, par. 139).

28. Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que depuis l'exercice 2016/17, un système de surveillance a été mis en place à Kidal, auquel de nouvelles capacités opérationnelles ont été ajoutées pendant l'exercice en cours. Un système analogue a été installé à Gao au cours de ce même exercice. La Mission a également déployé des systèmes d'alerte et d'interception de tirs de roquette, d'artillerie et de mortier à Aguelhok, Ménak, Mopti, Tessalit et Tombouctou.

**29. Tout en saluant les efforts déployés pour protéger le personnel et les biens des Nations Unies, le Comité consultatif considère que l'augmentation prévue de 14 142 400 dollars au titre des communications et de l'informatique, qui fait suite à une augmentation de 33 721 100 dollars entre l'exercice précédent et l'exercice en cours (les crédits alloués à ce titre étant passés de 45 997 300 dollars en 2017/18 à 79 718 400 dollars en 2018/19), ne se justifie pas pleinement. En conséquence, le Comité recommande que le montant demandé au titre des communications et de l'informatique soit réduit de 2 000 000 de dollars.**

#### **Installations et infrastructures**

30. Le montant des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures pour 2019/20 s'élève à 99 087 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 7 604 700 dollars (8,3 %) par rapport au crédit alloué pour l'exercice en cours. D'après le Secrétaire général, l'augmentation prévue est principalement imputable : a) à la hausse des prix des carburants et des lubrifiants et à l'accroissement prévu des niveaux de consommation de carburant et de lubrifiants ; b) aux services d'entretien des aérodromes ; c) à l'entretien du matériel et de l'infrastructure, notamment des stations de traitement des eaux et des stations d'épuration des eaux usées ; d) aux travaux de construction dans de nouveaux camps à Diabali/Douentza et Mopti, à la construction de la piste de Kidal et à des travaux de construction dans six des principaux camps de la Mission ; e) à l'achat de lampadaires solaires et au remplacement des groupes électrogènes ; f) à l'achat de matériel de traitement des eaux et de distribution du carburant ; et g) à l'achat de matériel de génie pour renforcer la sécurité physique dans les camps (A/73/760, par. 132).

31. D'après les informations fournies au Comité consultatif, les dépenses prévues pour 2019/20 au titre des services d'entretien se chiffraient à 7 654 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 4 550 500 dollars (146,6 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Tout en étant conscient de la nécessité des services d'entretien, le Comité estime que l'augmentation n'est pas pleinement justifiée. Le Comité constate en outre que les écarts entre les montants budgétisés et les sommes dépensées ont été importants au cours de la période précédente, notamment pour ce qui est des travaux de transformation et de rénovation (avec un dépassement de crédit de 18 136 100 dollars, soit 193,3 %) et des services d'architecture et de démolition (avec une sous-utilisation des crédits de 8 057 200 dollars, soit 95,9 %), et s'interroge sur le bien-fondé du montant demandé au titre des travaux de construction, transformation, rénovation et gros travaux d'entretien, à savoir 17 822 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 522 600 dollars (16,5 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité recommande que le montant demandé au titre des installations et infrastructures soit réduit de 1 500 000 dollars.**

### Transports terrestres

32. Le montant des dépenses prévues au titre des transports terrestres pour l'exercice 2019/20 est de 15 649 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 3 810 000 dollars (32,2 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice en cours. L'augmentation proposée est imputable : a) au coût des carburants et des lubrifiants, compte tenu de l'élargissement du parc de véhicules de la Mission ; b) à la location de véhicules dans le cadre de l'assistance que la Mission fournit au processus électoral national ; c) à l'achat de matériel pour les ateliers de réparation de véhicules ; et d) à l'achat de pièces de rechange.

33. Les dépenses prévues au titre des pièces de rechange s'élèvent à 863 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 123 600 dollars (16,7 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice en cours. **Le Comité consultatif est conscient du mauvais état des routes au Mali, mais considère que l'augmentation prévue n'est pas pleinement justifiée. Il recommande donc que le montant demandé au titre des pièces de rechange soit réduit de 5 % (soit une diminution de 43 200 dollars).**

### Opérations aériennes

34. Le montant des dépenses prévues au titre des opérations aériennes pour l'exercice 2019/20 est de 152 468 300 dollars, ce qui représente une diminution de 12 953 800 dollars (7,8 %) par rapport au crédit alloué pour l'exercice en cours. Le Secrétaire général indique dans son rapport que la baisse s'explique principalement par une optimisation de la flotte grâce au retrait de deux avions logistiques. Au cours de l'exercice 2019/20, la flotte sera composée de 42 appareils, dont 7 avions, 6 dispositifs habités de reconnaissance et de surveillance et 29 hélicoptères. Il indique également que la réduction globale du coût des opérations aériennes est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources demandées au titre des services aériens relatifs à l'exploitation par la Mission d'une flotte de 10 systèmes de drones, qui faisaient auparavant l'objet d'arrangements à titre gracieux (A/73/760, par. 103, 136 et 137).

### Systèmes de drones aériens

35. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Gouvernement allemand avait offert, à titre gracieux, les services d'une plateforme de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (HERON-1), système de drones moyenne altitude et longue endurance, pour une période de deux ans. Le Gouvernement allemand a proposé de continuer d'assurer ce service au cours de l'exercice à venir, moyennant remboursement. D'après le Secrétaire général, le coût estimatif de 6 millions de dollars demandé pour ce service, qui ferait l'objet d'une lettre d'attribution, est très inférieur au coût effectif des dépenses opérationnelles (qui serait de l'ordre de 30 millions de dollars par an). Le Comité a également été informé que la nouvelle lettre d'attribution allait être signée, probablement en avril ou mai 2019. Elle s'appliquerait jusqu'au 31 octobre 2019, avec possibilité de prorogation d'un an. **Le Comité consultatif se félicite de la contribution offerte à titre gracieux par le Gouvernement allemand et compte que le Secrétaire général communiquera des renseignements à jour sur la question à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

36. Par ailleurs, le Comité consultatif a reçu des informations concernant l'utilisation par la Mission de huit systèmes de drones aériens en 2017/18, selon lesquelles ces systèmes avaient été indisponibles pendant des périodes représentant entre 4,1 et 33,8 % du temps total de déploiement. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la Mission, en coordination avec le Siège de l'ONU, vérifiait tous les mois la disponibilité des systèmes de drones fournis en vertu de lettres d'attribution, et que les périodes d'indisponibilité étaient déduites des factures présentées par le fournisseur lorsque le taux effectif de disponibilité de ces systèmes était inférieur à celui convenu

dans la lettre d'attribution pertinente. Le Comité note par ailleurs que la date de mise en service des systèmes de drones commerciaux à Kidal, qui devaient être déployés pendant l'exercice en cours, n'a toujours pas été confirmée.

**37. Prenant note du retard enregistré dans le déploiement des drones aériens à Kidal, le Comité consultatif compte que des renseignements à jour sur la question seront communiqués à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport. Le Comité recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général d'inclure, dans son prochain rapport sur la MINUSMA, une analyse détaillée de l'utilisation des systèmes de drones aériens, avec des précisions sur leur efficacité, leur coût et les enseignements tirés de leur utilisation.**

### Voyages

38. Les dépenses prévues au titre des voyages pour l'exercice 2019/20 se chiffrent à 4 088 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 142 000 dollars (3,6 %), par rapport au montant alloué pour l'exercice 2018/19. Le montant demandé comprend une somme de 1 245 700 dollars destinée à financer les voyages à des fins de formation. Sur la base des renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note que, pour l'exercice en cours, la Mission n'avait utilisé, au 28 février 2019, qu'un montant de 361 400 dollars sur un crédit de 1 245 700 dollars. **Compte tenu du faible taux d'utilisation des crédits alloués au titre des voyages à des fins de formation à ce stade de l'exercice 2018/19, le Comité recommande que le montant demandé au titre des voyages à des fins de formation soit réduit de 5 % (soit une diminution de 62 300 dollars).**

39. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé, en réponse à ses questions, que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion n'avaient été respectées que pour 17,3 % des voyages effectués en 2017/18. **Le Comité rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion étaient peu appliquées. Il affirme à nouveau qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16).**

40. **Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 23, 24, 29, 31, 33 et 38 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

### Questions diverses

#### *Projets à effet rapide*

41. Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que depuis la création du programme de projets à effet rapide en 2014, la Mission avait mis en œuvre 530 projets de ce type, pour un coût total dépassant les 20 millions de dollars. On estime que quelque 1,5 million de personnes ont bénéficié de ces projets. Au 28 mars 2019, la Mission avait approuvé 74 projets à effet rapide pour l'exercice en cours, portant sur le renforcement des capacités institutionnelles, les petites infrastructures locales et les besoins essentiels, les activités productrices de revenus et la formation professionnelle, dans le nord et le centre du Mali, pour un coût total de 2,6 millions de dollars. Il a également été précisé au Comité que le coût moyen d'un projet à effet rapide était de 30 000 dollars. Le comité d'examen des projets locaux, qui comprend des membres du personnel de la Mission et, chaque fois que possible, des représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, étudie les projets soumis pour vérifier qu'ils sont conformes aux directives applicables aux projets à effet rapide et aux orientations définies chaque année pour la Mission, et que la cohérence et la pertinence d'ensemble des propositions sont respectées. Il a également été porté à la connaissance du Comité que, début mars 2019, la Mission avait commencé une évaluation interne de 70 projets

exécutés entre 2014 et 2017 en vue d'évaluer leur efficacité, leur efficacité, leur incidence, leur durabilité et leur pertinence. Le rapport relatif à cette évaluation devrait être achevé en juin 2019. **Le Comité consultatif compte que le prochain rapport du Secrétaire général sur la MINUSMA contiendra des renseignements détaillés sur les projets à effet rapide.**

*Initiatives dans le domaine de l'environnement*

42. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu les précisions suivantes concernant les piliers de la stratégie environnementale de la Mission : a) en application de son plan de gestion de l'énergie, la Mission a équipé tous les lampadaires solaires d'ampoules LED, remplacé les climatiseurs par des appareils réversibles (technologie Inverter) dans les camps, introduit l'utilisation de panneaux solaires et d'éoliennes comme source d'énergie de secours, installé des groupes électrogènes hybrides et mené une campagne de reboisement ; b) des compteurs d'eau ont été installés dans tous les camps et des stations de traitement des eaux usées ont été installées dans les camps principaux ; dans les autres camps, les eaux usées sont assainies et les effluents analysés avant rejet ; c) les déchets solides et biomédicaux sont régulièrement ramassés et traités, tandis que le plastique et la ferraille sont périodiquement recyclés par des sous-traitants locaux ; certains déchets sont incinérés et les émissions régulièrement contrôlées ; les autres déchets dangereux sont stockés dans les camps en attendant l'intervention d'une entreprise spécialisée dans le traitement de tels déchets, pour laquelle une procédure de passation de marché a été engagée ; d) la Mission surveille tous les camps et continue d'organiser des activités de sensibilisation à son mandat environnemental et de répondre aux besoins de formation de son personnel en uniforme en la matière ; et e) la Mission surveille l'incidence de ses projets environnementaux sur les communautés locales.

43. **Le Comité consultatif accueille avec satisfaction les mesures prises par la MINUSMA en vue d'appliquer sa stratégie environnementale et l'engage à poursuivre ses efforts dans ce domaine.**

*Représentation équilibrée des femmes et des hommes*

44. Le Comité consultatif a reçu le tableau ci-dessous, qui indique la répartition du personnel de la MINUSMA selon le sexe. **Le Comité consultatif constate que la proportion de femmes est faible, en particulier parmi les agents des services généraux recrutés sur le plan national et les membres du personnel fourni par des gouvernements, et engage la Mission à augmenter la représentation des femmes.**

**Personnel civil, ventilé selon le sexe, au 30 juin 2018**

(En pourcentage)

	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>		
P-5 et fonctionnaires de rang supérieur	24	76
P-1 à P-4	30	70
Service mobile	23	77
Administrateurs recrutés sur le plan national	19	81
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	20	80
Volontaires des Nations Unies	32	68
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>		
Personnel recruté sur le plan international	100	–
Personnel fourni par des gouvernements	13	87

## V. Conclusion

45. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSMA pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 sont indiquées à la section VI du rapport sur l'exécution du budget (A/73/634).

46. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) **D'ouvrir un crédit supplémentaire de 38 418 800 dollars au compte spécial pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, représentant le montant des ressources supplémentaires ayant fait l'objet d'une autorisation d'engagement de dépenses qui a été utilisé et non mis en recouvrement au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 ;**

b) **De tenir compte du montant de 1 048 000 000 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres conformément à sa résolution 71/305 et d'utiliser les recettes provenant d'autres sources d'un montant total de 15 129 100 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2018, à savoir le produit des placements (8 017 400 dollars), les produits divers ou accessoires (17 700 dollars) et l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (7 094 000 dollars) ;**

c) **De mettre en recouvrement le montant supplémentaire de 23 289 700 dollars, représentant la différence entre l'augmentation des crédits ouverts (38 418 800 dollars) et les recettes provenant d'autres sources (15 129 100 dollars) pour l'exercice clos le 30 juin 2018.**

47. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre concernant le financement de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/73/760). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 3 720 900 dollars et ramenés de 1 149 778 800 dollars à 1 146 057 900 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée d'ouvrir un crédit de 1 146 057 900 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.**

### *Documentation*

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/634)
- Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/760)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/5 (Vol. II), chap. II et IV)
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 (A/73/750)

- Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 et budgets pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/73/776](#))
- Rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 ([A/72/850](#))
- Rapport du Comité consultatif sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali : exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/789/Add.14](#))
- Résolution [72/297](#) de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
- Résolution [2423 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité